

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

<p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Présents et représentés : 12</p> <p>Date de la convocation : 30/10/2025</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-cinq, le six novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de la Norville dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Présidente du CCAS.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LEGUICHER Fabienne, Mme DE CORDIER MELE Clothilde, Mme ESNAULT Nadia, Mme PFEIFFER Nathalie, Mr LAMIRAULT Philippe, Mme COLAS Eliane, Mme NUNGE WEBER Sandrine, Mme CHANON Michèle, Mme BATIFOIS Delphine, Mr SOULLARD Jacques</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme JANNOT Danièle a donné procuration à Mme NUNGE WEBER Sandrine, Mme DELANNOY Patricia a donné procuration à Mme ESNAULT Nadia</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS : Mr BOSSEBOEUF Vincent, Mme CASTANIA Lise, Mme DELAND'HUY Laurence</p>
---	--

DÉLIBÉRATION n° 2025-24 du 06 NOVEMBRE 2025

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet avant le vote du Budget Primitif d'informer les élus sur les orientations financières proposées pour l'année à venir.

C'est ainsi l'occasion d'apprécier l'action du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année qui s'est achevée et de la comparer aux années précédentes.

Les compétences du C.C.A.S. recouvrent, le secteur jeunesse, les aînés, et diverses interventions à caractère social.

L'étude rétrospective de l'évolution des recettes et des dépenses entre 2023 et 2025 est nécessaire pour débattre des orientations de 2026.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mener un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget 2026,

CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires 2026 ci-annexé,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires pour 2026,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé,

DONNE pouvoir à Mme la Présidente afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits

La Présidente,

Fabienne LEGUICHER

La Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La Présidente,
Fabienne LEGUICHER



Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication le	